

BQ, 2 août 2018

Interrogations sur la reprise de la discussion du projet de loi de réforme constitutionnelle, alors que la commission des Lois du Sénat devrait reprendre ses auditions dans le cadre de l'affaire Benalla à la rentrée

La session extraordinaire du Parlement s'est achevée hier soir, au lendemain du rejet des motions de censure déposées par les groupes LR d'une part, Nouvelle Gauche, GDR et LFI d'autre part, à l'Assemblée nationale, à la suite de l'affaire Benalla (cf. BQ du 01/08/2018).

L'Assemblée nationale doit de nouveau se réunir en session extraordinaire à partir du 12 septembre. La reprise de la discussion du projet de loi de réforme constitutionnelle, interrompue à la suite de l'affaire Benalla (cf. BQ du 23/07/2018), n'a pas clairement été évoquée (cf. BQ du 01/08/2018).

Le président du groupe REM au Palais-Bourbon, M. Richard FERRAND, député du Finistère, revenant sur l'affaire Benalla dans le quotidien "Le Monde", a indiqué que la révision constitutionnelle pourrait ne pas revenir dès la rentrée devant les députés. Le gouvernement a dit "qu'il arbitrerait dans les semaines à venir pour décider si la révision constitutionnelle sera examinée fin septembre, ou si c'est la loi Pacte qui le sera", a précisé le député du Finistère, se disant "très satisfait de cet ordre du jour" qui donne "la priorité à ce qui concerne la vie de nos compatriotes".

S'il assure que "la révision constitutionnelle est très importante", le président du groupe REM a affirmé que "les engagements essentiels" de M. Emmanuel MACRON, à savoir "la réduction du nombre de parlementaires, la limitation du cumul des mandats dans le temps et l'introduction d'une dose de proportionnelle", ne nécessitent de toute façon pas "une révision de la Constitution". "Si d'aventure le climat ne se prêtait pas à la reprise de la révision constitutionnelle, nous serions quand même en capacité de tenir l'intégralité de nos engagements", a-t-il assuré.